

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**R
M
t***10038637***

MINISTÈRE DE COMMERCE

04-03-2010

NIVELLES

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/03/2010 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0477720842

Dénomination

(en entier) : **TERRAGREEN SPRL**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : chaussée de Bruxelles 125 - 1325 Cérroux-Mousty

Objet de l'acte : modification objet social - dépôt des statuts coordonnés

D'un acte reçu par Maître Kathleen DAN-DOY, notaire associé, à la résidence de Perwez, le vingt-cinq février deux mille dix, en cours d'enregistrement, il résulte que :

L'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « TERRAGREEN », dont le siège social est établi à Cérroux-Mousty, chaussée de Bruxelles, numéro 125, s'est réunie et a décidé à l'unanimité :

-de supprimer le texte de l'article 3 actuel, à l'exception des trois demies alinéas, et de le remplacer par le texte suivant :

« La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger :

les activités ayant un rapport direct et indirect avec l'horticole, la pépiniériste, l'entreprise de jardin en général tels que la création de jardin, entretien de jardin ; l'exploitation d'un ou plusieurs magasins et ateliers pour la création, la vente, l'achat, l'importation, l'exportation des produits de l'art floral et tout objet s'y rapportant (fleurs fraîches, séchées et artificielles), jardin et tout objet s'y rapportant (plantes, mobilier, parasol, pots, jardinière, outillage, clôtures, éclairages, produits phyto, ...) ; l'achat, la vente, le stockage, le transport, la préparation, la transformation ou le conditionnement ainsi que le commerce, l'importation et l'exportation de tous produits provenant ou destinés à l'agriculture ; l'exploitation et l'entreprise agricoles, l'élevage d'animaux pour la reproduction et la vente et toute activité pédagogique, touristique et équestre ayant le même objet. La société peut exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social, et participer à une telle activité, de quelque façon que ce soit. Elle peut également effectuer pour son compte ou pour le compte de tiers, tous travaux agricoles. Elle peut, dans les limites de son objet social, tant en Belgique qu'à l'étranger, effectuer notamment l'achat et la vente de tous les biens immeubles, la location de terres, l'exploitation et la culture de terrains ; l'acquisition et la vente de tout matériel s'y rapportant, le négoce et la commission de produits chimiques ou naturels, en général de toutes matières simples ou composées utiles à l'agriculture, cette énumération n'étant pas limitative. »

-de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies d'apport, de fusion, de souscription ou toute autre manière dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits ou à élargir sa clientèle.

La société peut se porter caution personnelle ou hypothécaire au profit de sociétés ou d'entreprises dans lesquelles elle possède une participation ou plus généralement des intérêts.

La société peut être gérant, administrateur ou liquidateur.

Le collège des gérants a qualité pour interpréter la nature et l'étendue de l'objet social. »

-de conférer tous pouvoirs au gérant pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment pour le dépôt du texte coordonné des statuts.

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature

Réserve
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/03/2010 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

DANDOY Kathleen, notaire
associé, à Perwez

Déposé en même temps :

- une expédition de l'acte

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature